

Conseil de Communauté du 23 octobre 2008
Salle communale de Chalus

SEANCE du 23 octobre 2008

- Membres en exercice : 37
- Membres présents : 32
- Voix consultatives : 5

L'an deux mille huit, le vingt trois octobre, à dix huit heures trente, le conseil de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier, dûment convoqué en séance publique ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Guy BOURGNE, à la salle communale de Chalus.

Date de convocation : 16 octobre 2008

Présents:

Antoingt : Excusés : ROUSSEL C. – BORY H. *remplacé par* GONTHIER E.

Beaulieu : Présent = BERNARD J.P. – JINGAND L.P. – MOUNIN D. *(suppléante)*

Bergonne : Excusés : BARBECOT P. – BARDIAU C. -OTTAVI L.

Boudes : Présents = LOOS T. – BOULOC G.

Le Breuil sur Couze : Présents = BOURGNE G. – BARBINI J. – ESBELIN N. – Excusé : IVORRA A. *(suppléant)*

Chalus : Présents = OLLE A. –RALET B. – Excusée : BOURGNE M. *(suppléante)*

Charbonnier les Mines : Présents = BERTHELOT P. – RIGAUD D. – LESAIN N. – MESTRE H. *(suppléante)*

Collanges : Présents = QUEFELEC F. –MERLE J. C - VAISSAIRE L. *(suppléante)*

Gignat : Présent = SAIGNIE M. –BESSON J.L. – Excusée : SATURNIN M. *(suppléante)*

Mareugheol : Présents = ROBICHON G.- LAURUT A. – VEDEL A. *(suppléante)*

Moriat : Présent = LEGENDRE D - Excusés : ROCHA G. - DAVID S. *(suppléante)*

Nonette : Présent = RAVEL P. - Excusés : BERNARD M. - BRENIAUX L. *(suppléante)*

Orsonnette : Présent = GUEUGNOT J-P - Excusés : NICHON J. - FILLIOL T. *(suppléant)*

Saint Germain Lembron : Présents = BOURG F. – ROUX R. – LAGADEC J. - *Suppléant : AGNESE G.*

Saint Gervazy : Présent : BARTHOMEUF S. - Excusés : AUZAT P LEGENDRE B. *(suppléant)*

Vichel : Présent = CHABRIER R. – PIERZCHALA F. - Excusée : POULOSSIER M.L. *(suppléante)*

Villeneuve Lembron : Présent : LEROY V. - Excusé : ULRICH J. *remplacé par : DUPIN K.*

Assistaient également à cette séance : J. Pierre DEMENUS, agent de développement local ; Valérie JUILLARD, chargée de mission ; Florie CHAPUIS, chargée de mission

Ordre du jour :

1. Compte rendu des commissions et des travaux de la CCLVA ;
2. Accueil périscolaire : modalités contractuelles du personnel d'encadrement ; conventions de mises à disposition des locaux ;
3. Service de Soins Infirmiers à Domicile : création d'un comité de suivi pour les réflexions sur l'évolution du service ;
4. Personnel : renouvellement des postes CDD « chargée de mission en développement économique » et « agent d'animation » ;
5. Logements sociaux : révision des loyers ;
6. Réhabilitation du petit patrimoine : réponse à l'appel à projet Leader ;
7. ZAC des Coustilles : convention de mise à disposition avec l'EPF-Smaf des parcelles YC 31, 32, 33 et 36 ; proposition du concessionnaire pour le choix de l'organisme emprunteur ; stratégie immobilière ;
8. Immeuble RCD à Charbonnier les Mines : rachat du bâtiment à l'EPF-Smaf ; choix de l'organisme de prêt ;
9. Révision statutaire : Droit de Préemption Urbain dans les parcs d'activités économiques ;
10. Pays d'Issoire Val d'Allier Sud : modification des statuts ;
11. Questions diverses (défense dans le cadre de la DUP du Pré de Chavroche, projet de réseau bois...).

Monsieur le Président remercie le maire de la commune de Chalus et son conseil municipal pour l'accueil dans la salle communale.

Monsieur le Président met aux voix les **comptes rendus des séances du 12 juin 2008, du 9 juillet 2008 et du 18 septembre 2008.** Ceux-ci n'appelant aucune observation de la part de l'assemblée, ils sont approuvés à l'unanimité des voix.

1. Compte rendu du travail des commissions et du bureau :

Commission logements sociaux : réunion du 22 septembre 2008. Compte rendu présenté par M. Pierre RAVEL. Les opérateurs HLM sont rencontrés afin d'examiner les conditions de prises en direct des 3 projets en cour.

Commission chantiers d'insertion : réunion du 22 septembre 2008. Compte rendu présenté par M. Pierre RAVEL. La commission a retenu la programmation des actions des chantiers d'insertion pour l'année à venir et les différents lieux d'intervention.

Commission économique : réunion du 22 octobre 2008. Compte rendu présenté par M. Guy BOURGNE. Les travaux ont démarré sur le Parc d'Activité des Coustilles à St Germain Lembron. La DDR (Dotation de Développement Rural) n'a pas été obtenue pour cette opération. Un dossier sera redéposé en février pour la nouvelle programmation. En revanche la DDR a été obtenue pour le dossier « bâtiment RCD à Charbonnier les Mines ».

Concernant la commercialisation des Coustilles, 4 porteurs de projets ont été reçus ces jours ci et sont particulièrement intéressés par notre territoire.

Commission agricole : réunion du 14 octobre 2008. Compte rendu présenté par M. Denis RIGAUD. Une réflexion est menée pour donner une suite au diagnostic foncier agricole avec un rapprochement envisageable avec Ardes Communauté.

Pour information, les élus en charge des différentes affaires ont participé aux rendez-vous suivants :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">o Formation CLIC portage de repas à domicile le 23 septembre ;o Réunion COTEF à Issoire le 29 septembre ;o Réunion CNAS le 2 octobre ;o Réunion lancement du SCOT au Pays le 2 octobre ;o Comité de pilotage Mairie Conseil les 2 octobre à St Germain Lembron, 9 octobre à Antoingt et 16 octobre à Charbonnier les Mines ;o Comité de pilotage des chantiers d'insertion le 6 octobre ; | <ul style="list-style-type: none">o Commission vallée des saints le 6 octobre ;o Réunion fibre optique au Pays le 6 octobre ;o Assemblée générale du CLIC le 13 octobre ;o Comité de pilotage Natura 2000 le 15 octobre ;o Colloque A 75 à St Flour le 16 octobre ;o Eco Quartier à l'ADHUME le 16 octobre ;o Réunion avec le Comité d'Expansion Economique le 20 octobre ;o Réunion transports scolaires le 20 octobreo CLD le 23 octobre au Conseil Général |
|--|---|

2. Accueil périscolaire : modalités contractuelles du personnel d'encadrement ; conventions de mises à disposition des locaux;

↳ **Modalités contractuelles du personnel d'encadrement:** Monsieur J. Paul BERNARD présente l'organisation souhaitée pour la mise en œuvre de l'accueil périscolaire exposé lors de la commission jeunesse du 8 octobre. Il invite les élus des communes concernées à faire preuve d'une étroite collaboration afin que ce service soit rendu dans les meilleures dispositions auprès des enfants et des familles.

- **Charbonnier les Mines :** recrutement d'un agent par la Communauté de Communes :

Afin d'assurer les missions d'accueil périscolaire sur la commune de Charbonnier les Mines, Monsieur le Président propose de créer un emploi temporaire d'agent d'animation sous la forme Contrat Avenir.

Durée du contrat : 2 ans du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2010 ;

Temps de travail : 26 h/semaine

Rémunération : SMIC horaire (809,46 € net/mois)

Horaire de travail : accueil périscolaire (matin et soir), intervention et entretien à la Maison du Lembron, mise à disposition du Clsh pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- approuve la création d'un emploi Contrat Avenir à compter du 1^{er} novembre 2008 et jusqu'au 31 octobre 2010 selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- autorise le Président à signer la convention avec l'ANPE ;
- dit que les dépenses seront affectées au chapitre 012 du budget principal et du budget annexe Clsh.

Pour les sites suivants, M. J. Paul BERNARD propose de signer des conventions de mise à disposition du personnel.

- **RPI Antoingt/Solignat :** convention de mise à disposition par la commune d'Antoingt des agents suivants :
 1. **Mme Brigitte LUZUY**, adjoint d'animation 2^{ème} classe à raison de 1h00 par jour de classe (les matins de 7h30 à 8h30) ;
 2. **Mlle Danielle TOUZET**, agent administratif vacataire à raison de 2h00 par jour de classe (les soirs de 16h30 à 18h30).

- **Beaulieu** : recrutement de Mme Anne PERDRIX en contrat avenir pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2010. Une convention de mise à disposition de cet agent est prévue pour le temps de cantine et des temps exceptionnels en cours d'année.
- **RPI de la vallée du Couzilloux** : convention de mise à disposition par la commune de Boudes de l'agent suivant :
 1. **Mme Sandrine RODIER**, employée en Contrat d'Adaptation à l'Emploi par la commune à raison de 3h00 par jour de classe (les matins de 7h30 à 8h30 et les après-midi de 16h30 à 18h30).
- **Moriat** : convention de mise à disposition par la commune de Moriat de l'agent suivant :
 1. **Mme Françoise BISIAUX**, employée en Contrat d'Adaptation à l'Emploi par la commune à raison de 3h00 par jour de classe (les matins de 7h30 à 8h30 et les après-midi de 16h30 à 18h30).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- approuve la signature des conventions de mise à disposition des agents concernés par les communes, et après accord des agents concernés ;
- charge Monsieur le Président de signer les conventions ;
- dit que les dépenses seront affectées au chapitre 012 du budget principal et du budget annexe Clsh.

Monsieur le vice-Président indique qu'un accord doit être pris entre les communauté de communes Ardes Communauté et Lembron Val d'Allier pour le partage des frais d'organisation de l'accueil périscolaire. La Communauté de Communes Lembron Val d'Allier organise l'accueil au RPI de la vallée du Couzilloux et Ardes Communauté l'organise au RPI Augnat/ St Gervazy. Après avoir rencontré Ardes Communauté, il est proposé de partager les frais d'organisation au prorata du nombre d'enfants accueilli sur chacune des structures, déduction faite des participations des familles et des aides éventuelles de la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- approuve le partage des frais entre les 2 établissements ;
- charge Monsieur le Président de faire appliquer cette disposition.

↪ **Mises à disposition des locaux** : Monsieur J. Paul BERNARD indique qu'il convient d'élaborer une convention de mise à disposition des locaux entre les communes concernées et la Communauté de Communes.

- **RPI Antoingt/Solignat** : mise à disposition d'une salle d'activité et de ses annexes.
- **Beaulieu** : mise à disposition d'une salle de classe et de ses annexes.
- **RPI de la vallée du Couzilloux** : mise à disposition d'une salle de classe et de ses annexes.
- **Charbonnier les Mines** : mise à disposition d'une salle de la maison des associations et de ses annexes.
- **Moriat** : mise à disposition d'une salle de classe et de ses annexes.
- **Le Breuil sur Couze** : mise à disposition d'une salle de classe et de ses annexes (actualisation)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition des locaux entre les communes et la communauté de communes pour permettre l'organisation de l'accueil périscolaire auprès de chaque école ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de faire appliquer ces dispositions.

↪ **Fonctionnement de l'accueil** : Monsieur J. Paul BERNARD indique les modalités sur le fonctionnement de l'accueil périscolaire et apporte les précisions sollicitées lors du dernier conseil communautaire.

- **Horaires** : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 ;
- **Inscriptions** : auprès des animatrices et/ou des référents proposés par les communes.
- **Tarifs** : pour l'année 2008/2009, ceux dispensés jusqu'à ce jour sur les services existants. Pour l'année prochaine, proposition de nouveaux tarifs.

3. Service de Soins Infirmiers à Domicile : création d'un comité de suivi pour les réflexions sur l'évolution du service :

- ☞ **Rappel :** la Communauté de Communes adhère au SSIAD de Ste Florine lequel intervient sur une partie du Lembron Val d'Allier (hors Nonette, Orsonnette et Bergonne), sur une partie du Bassin Minier Montagne et sur la Haute Loire. Une dizaine de bénéficiaires utilisent ce service qui devient de plus en plus nécessaire en raison du maintien à domicile des personnes âgées. Depuis plusieurs années, même si le SSIAD de Ste Florine donne entière satisfaction, il apparaît nécessaire de réorganiser le déploiement du SSIAD pour optimiser l'intervention sur l'ensemble du territoire. La CC Bassin Minier Montagne se trouve également dans cette réflexion. Et parallèlement, Ardes Communauté, qui n'est couvert par aucun SSIAD souhaite que son territoire soit recouvert par un service.
- ☞ **Réflexions :** par délibération du 2 juillet 2007, le conseil communautaire s'était prononcé favorablement pour une réflexion à l'échelle des 3 CC sur la création d'un nouveau SSIAD intercommunautaire. Depuis, en raison des élections notamment, il n'y a pas eu d'avancées notoires. Les élus des 3 CC se sont rencontrés récemment pour relancer ces réflexions et aboutir à une nouvelle organisation. La DRASS a été rencontrée et approuve cette démarche de réorganisation sur les 3 territoires afin, notamment de couvrir les zones blanches. Des lits seront de plus disponibles pour permettre cette organisation et financer les besoins d'intervention.
- ☞ **Mise en œuvre :** Monsieur le Président propose de poursuivre ces réflexions en validant la position prise par le Conseil Communautaire du 2 juillet 2007. Il souhaite qu'un Comité de Pilotage se mette en place entre les 3 CC et qu'un groupe de travail soit constitué au sein de la CC Lembron Val d'Allier. La DRASS nous invite à déposer un dossier en Comité Régional d'Organisation Sanitaire et Médico Social (CROSMS) d'ici la fin du mois de janvier. Pour faciliter ces démarches assez techniques, un bureau d'études pourrait être recruté pour la mission.

Monsieur le Président fait appel aux candidats intéressés pour suivre cette réflexion.

Mme Dominique MOUNIN, M. J. Paul BERNARD et M. Jérôme BARBINI sont volontaires pour suivre cette démarche.

4. Personnel : renouvellement des postes CDD « chargée de mission en développement économique » et « agent d'animation » :

Mlle Florie CHAPUIS quitte l'assemblée avant de débattre du renouvellement de son contrat.

- ☞ **Chargée de mission en développement économique :** le Contrat à Durée Déterminée de Mlle Florie CHAPUIS arrive à terme le 17 décembre prochain. Mlle CHAPUIS donnant entière satisfaction, et ses missions étant nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, Monsieur le Président propose de renouveler son contrat pour une durée de 3 ans soit du 18 décembre 2008 au 17 décembre 2011. Les modalités précises de son contrat seront négociées entre l'agent et M. le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement du Contrat de Mlle Florie CHAPUIS pour la période du 18/12/ 2008 au 17/12/ 2011 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à négocier auprès de l'agent les modalités de son contrat (rémunération, primes...).

☞ **Adjoint d'animation 2^{ème} classe:** Le Contrat à Durée Déterminée de Mme Stéphanie SAUVADE- BESSNOUN arrive à terme le 31 décembre prochain. Mme Stéphanie SAUVADE-BESNOUN donnant entière satisfaction, et ses missions étant nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, Monsieur le Président propose de renouveler son contrat dans les dispositions suivantes :

- **CDD de 3 ans :** du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012 ;
- **Temps de travail :** 26h/semaine
- **Rémunération :** 3^{ème} échelle de la grille des adjoints d'animation (Indice Brut = 298 – IM = 291) ; = l'IAT et du Supplément Familial de Traitement;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement du Contrat de Mme Stéphanie SAUVADE-BESNOUN pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

5. Logements sociaux : révision des loyers :

L'OPHIS sollicite la Communauté de Communes afin de savoir si les loyers des logements sociaux de Moriat peuvent être soumis à l'augmentation qu'ils appliqueront sur les loyers de leur parc à savoir : 2,30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation des loyers des logements de Moriat pour l'année 2009 avec une augmentation de 2,3%.

Pour information, les loyers actuels s'élèvent à : Logement type 1 (studio) = 122,22 €/mois + 8 € de charges ; Logement type 3 (duplex) = 325,74 €/mois + 12 € de charges ; Logement type 3 = 307,14 €/mois + 11 € de charges

6. Réhabilitation du petit patrimoine : réponse à l'appel à projet Leader :

☞ Monsieur Pierre RAVEL donne connaissance de l'appel à projet Leader pour la réhabilitation du petit patrimoine. Il propose au Conseil Communautaire de répondre à cet appel à projet et d'inscrire les opérations suivantes :

Éléments	Descriptif	Communes	Coût HT
Fontaine	Remise en eau	Moriat	12 700.00 €HT
Fontaine	Remise en eau	Moriat	10 800.00 €HT
Fontaine	Remise en eau	Nonette	25 300.00 €HT
Fontaine	Remise en eau	Nonette	11 800.00 €HT
Four à pain	Remise en état	Mareugheol	38 000.00 €HT
Four à pain	Remise en état	Boudes	11 130.00€HT
Four à pain	Remise en état	Antoingt	32 000.00 €HT
Tour Féodal	Réfection de la toiture	Bergonne	2 734.00 €HT
Dépenses imprévues			5 536.00 €HT
			150 000 €HT

Cette opération serait financée selon le plan de financement suivant:

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Financier	Taux de participation	Montant HT
Conseil Général	30%	45 000 €
Union Européenne	30%	45 000 €
CCLVA et communes	40%	60 000 €
TOTAL	100%	150 000 €

Il invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur cette opération, qui compte tenu des délais pour les accords de subventions serait réalisée en 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération présentée et son plan de financement ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les demandes de financement et de consulter les entreprises pour la réalisation des travaux.

7. ZAC des Coustilles : convention de mise à disposition avec l'EPF-Smaf des parcelles YC 31, 32, 33 et 36 ; proposition du concessionnaire pour le choix de l'organisme emprunteur ; stratégie immobilière ;

☞ **Convention de mise à disposition des parcelles YC 31, 32, 33 et 36 :** Pour permettre d'entreprendre les travaux d'aménagement de la ZAC des Coustilles sur les dernières parcelles propriétés de l'EPF Smaf (YC 31, 32, 33 et 36), il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition. Monsieur le Président sollicite l'accord du conseil pour signer cette convention auprès de l'EPF Smaf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition pour travaux entre la Communauté de Communes et l'EPF Smaf.

☞ **Proposition du concessionnaire pour le choix de l'organisme emprunteur :** La SEAu doit effectuer les emprunts pour l'équilibre financier de l'opération ZAC des Coustilles. Au préalable, elle sollicite l'avis de la CCLVA pour le versement d'une avance de trésorerie d'un montant qui reste à définir (200 à 300 000 €). Cette avance limiterait l'emprunt et pourrait se transformer en subvention de la CCLVA sur l'opération si la subvention DDR n'était pas obtenue en 2009. Monsieur le Président rappelle en effet que cette subvention n'a pas été obtenue lors du dernier comité d'examen, et que le dossier peut être déposé dans les mêmes dispositions pour l'année 2009. Actuellement, et compte tenu des aides financières obtenues, les prix de vente des terrains s'élèveraient à 23 €/m². La Commission Economique et la SEAu réfléchissent à la possibilité de zoner la ZAC pour proposer des tarifs différents suivant la destinée des terrains (un prix plus élevé pour une destination commerciale et pour une parcelle en façade, des tarifs moins importants pour les petits lots artisanaux, etc...). Ces propositions seront soumises lors d'un prochain conseil.

Le concessionnaire doit néanmoins souscrire un emprunt pour permettre de financer les travaux en cours. Cet emprunt doit s'élever à 650 000 Euros. Le Conseil Communautaire doit donner son accord à la SEAu pour réaliser cet emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE** la SEAu à réaliser l'emprunt de 650 000 € pour le financement de l'opération ZAC des Coustilles auprès de l'organisme financier de leur choix.

8. Immeuble RCD à Charbonnier les Mines : rachat du bâtiment à l'EPF-Smaf ; choix de l'organisme de prêt :

Rachat du bâtiment RCD à l'EPF Smaf : Pour permettre la réalisation des travaux sur l'immeuble « Ressort Concept et Développement », Monsieur le Président propose d'acquiescer auprès de l'EPF Smaf l'immeuble cadastré A 1980 pour partie.

L'Établissement Public Foncier a acquis pour le compte de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier l'immeuble cadastré A 1980 pour partie de 356 m² afin de préparer l'aménagement d'un atelier artisanal.

Il est proposé aujourd'hui au conseil communautaire de racheter ce bien afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 108 995,20 € (dont 538,20 € de frais de géomètre) auquel s'ajoutent 2 006,71 € de frais d'actualisation dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2008, date limite de paiement d'un total de **111 001,91 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- **ACCEPTE** le rachat par acte notarié auprès de l'EPF Smaf de la parcelle A 1980 pour partie ;
- **ACCEPTE** les modalités de paiements exposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure ;
- **DESIGNE** Maître CHAMPEIX à St Germain Lembron pour rédiger l'acte.

Emprunt pour les travaux d'aménagement de l'immeuble RCD : Monsieur le Président présente les propositions des banques consultées pour la réalisation de l'emprunt de 107 000 € nécessaire pour l'acquisition et les travaux d'aménagements du bâtiment « Ressort Concept et Développement » à Charbonnier les Mines.

Il précise que les organismes financiers suivants ont été consultés :

Dexia,
Crédit Agricole,

Banque Populaire,
Caisse d'Épargne.

L'analyse des offres permet de retenir la proposition de la **Banque Populaire**.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- **DECIDE** de retenir la proposition de la Banque Populaire pour un emprunt de **107 000 €** sur 25 ans au taux de 5,92% ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager l'emprunt sur les bases énoncées ci-dessus et à signer tout documents afférents à cette décision.

Information : les travaux ont débuté le 30 septembre dernier.

9. Révision statutaire : Droit de Préemption Urbain dans les parcs d'activités économiques ;

Monsieur le Président propose de réviser les statuts de la Communauté de Communes pour intégrer l'article suivant :

Article 3 : exercice du droit de préemption urbain

« La Communauté de Communes Lembron Val d'Allier est habilitée à exercer le Droit de Préemption Urbain dans les conditions citées par le Code de l'Urbanisme et dans le cadre de ses compétences ».

Cet article permettrait d'exercer, lorsque les communes l'auront confié à la Communauté de Communes, le Droit de Préemption Urbain sur les secteurs relevant des compétences de la Communauté de Communes et plus particulièrement, sur les zones d'activités économiques. En effet, à ce jour, il n'est pas possible, pour la Communauté de Communes d'intervenir sur les échanges et les ventes de fonciers et d'immobilier sur les ZA.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- **APPROUVE** la modification statutaire ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de solliciter l'avis des communes sur cette modification statutaire.

10. Pays d'Issoire Val d'Allier Sud : modification des statuts ;

Lors de la réunion du 15 mai 2008, le Comité syndical du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud a décidé du retrait du Syndicat, du SIVU du Dauphiné d'Auvergne. Le SIVU du Dauphiné d'Auvergne, initialement porteur du label Pays d'art et d'histoire transféré depuis deux ans au Pays, aura dorénavant le statut de membre associé.

Conformément à l'article L 5721-2-1 du code général des collectivités territoriales, cette modification des statuts nécessite une délibération des membres du Pays se prononçant sur leur accord ou désaccord sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- **APPROUVE** la modification statutaire présentée.

11. Questions diverses:

- **Défense dans le cadre de la DUP de la ZAC du Pré de Chavroche :** Monsieur le Président indique que pour poursuivre les procédures en cours, une consultation a été faite auprès d'un avocat spécialisé de la question. Il indique que la Communauté se tournera probablement vers une nouvelle forme de défense afin d'espérer plus de succès dans l'issue des décisions.
- **Projet de réseau chaleur bois :** Monsieur Guy BOURGNE rend compte de la visite de Monsieur Besson de l'Adhume le 21 octobre à St Germain Lembron. Cette visite a été demandée par la Communauté de Communes pour examiner la faisabilité d'un réseau de chaleur bois autour des équipements publics de la ville (collège, maison de retraite, mairie, écoles, salle polyvalente, salle Jeanne d'Arc). M. Besson a pris connaissance des installations existantes : si la faisabilité est avérée, une étude plus poussée pourra être commandée.
- **Projet d'implantation d'éolienne :** Monsieur Freddie PIERZCHALA indique que la société allemande « *Wolks Wind* » s'est rapprochée des communes de Moriat, Vichel et St Germain Lembron pour étudier la faisabilité d'un site éolien. Les communes ont donné leur accord pour les études permettant de mesurer la vitesse des vents pendant 1 an. Cette démarche préalable n'engage en rien la réalisation d'un parc éolien, lequel sera soumis à d'autres études de faisabilité ainsi qu'à l'inscription dans un Zonage de Développement de l'Eolien lequel doit être porté par la Communauté de Communes.
- **Intervention de M. Serge BARTHOMEUF :** M. BARTHOMEUF souhaite que le conseil communautaire réfléchisse à la prise en charge des frais de transport des collégiens en lieu et place des communes. Monsieur le Président prend note de la demande qui sera soumise en question lors du prochain conseil communautaire.
- **Demande de parole de M. COMPTOUR, présent parmi le public :** M. COMPTOUR, président de l'association d'irrigation invite les élus des différentes communes à veiller aux réseaux d'irrigation lors des différents travaux. Des plans de situation sont disponibles et peuvent permettre d'éviter des détériorations.

Monsieur le Président lève la séance à 21h00.